

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 janvier 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA-octroyé par P. ÉVENO), Mr GILLET (Mairie de Vannes – octroyé par D. VANARD), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur),

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden- donne pouvoir à A. GALLO), Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau – donne pourvoir à M. GILLET), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon-donne pouvoir à N. CHENOT), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile),

Affiché le 25/01/2021

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 janvier 2021

Objet de la délibération :

DÉLIBÉRATION 1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF RENVA 2021

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article R2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la R.E.N.V.A doit être soumis au vote du Conseil d'Administration pour l'année 2021.

Les règles budgétaires et comptables des communes étant applicables aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, je vous précise qu'il comporte deux sections :

- dans la première, sont prévues les opérations d'investissement
- dans la seconde sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation

Ce budget présenté est équilibré dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement :

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépendances)	€ HT
16441	REMBOURSEMENT EMPRUNT	58 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILÉS	2 000
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 800
040	QUOTE PART SUBVENTION virées au compte de résultat	42 000
	TOTAL	245 800

N° chapitre	Intitulé (recettes)	€ HT
1315	SUBVENTION INVESTISSEMENT	60 000
16441	EMPRUNT	80 000
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS incorporelles	2 500
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS corporelles	101 300
2188	CESSION IMMOBILISATIONS (VNC)	2 000
	TOTAL	245 800

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 janvier 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	€HT
Chap 011		232 010
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRE	65 000
607	ACHATS DE MARCHANDISE	3 000
611	SOUS TRAITANCE	3 000
613	LOCATION/ DROITS DE PASSAGE	33 000
615	ENTRETIEN ET RÉPARATION	24 000
616	ASSURANCES	36 000
618	DIVERS	3 000
622	RÉMUNÉRATION INTERMÉDIAIRES	10 410
623	COMMUNICATION	12 000
625	DÉPLACEMENTS	5 000
626	TÉLÉCOMMUNICATION	6 500
627	SERVICES BANCAIRES	3 000
628	DIVERS	28 000
635	TAXES DIVERSES	100
Chap 012		741 460
63	IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATION	32 400
641	RÉMUNÉRATION du PERSONNEL	535 700
645	CHARGES DE PERSONNEL	164 100
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	7 260
648	AUTRES CHARGES de PERSONNEL	2 000
Chap 65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	5 000
Chap 66	CHARGES FINANCIÈRES	1 550
Chap 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500
042	DÉPENSES D'ORDRE	105 800
695	IMPÔTS SUR BÉNÉFICES	0
	TOTAL	1 090 320

Affiché le 25/01/2021

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 janvier 2021

N° chapitre	Intitulé (recettes)	€ HT
Chap 64		
641	REMBOURSEMENT SUR RÉMUNÉRATION (CICE)	33 720
Chap 70		997 500
706	PRODUITS DES SERVICES (7061 à 7069)	959 000
707	VENTES DE MARCHANDISES	3 000
708	PRODUIT des ACTIVITÉS ANNEXES (7081 à 7088)	35 500
Chap74/ 741	SUBVENTIONS EXPLOITATION	6 500
Chap 75/ 758	PRODUITS de GESTION COURANTE	600
Chap 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7718 à 778, sauf 777)	10 000
042/777	RECETTES D'ORDRE	42 000
	TOTAL	1 090 320

C'est donc sur ces bases que je vous demande, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- Adopter par chapitre le budget prévisionnel 2021 de la R.E.N.V.A
- Donner, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Affiché le 25/01/2021

Envoyé en préfecture le 25/01/2021
Reçu en préfecture le 25/01/2021
Affiché le
ID : 056-200067932-20210121-210119_DEL01-DE

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 janvier 2021

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- Adopte par chapitre le budget primitif 2021 de la R.E.N.V.A. annexé au présent rapport.
- Donne, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Le résultat du vote est le suivant :

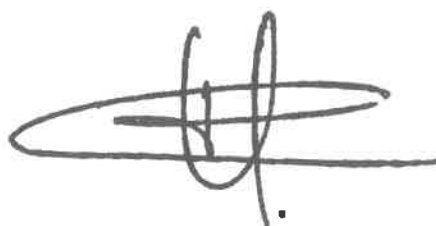
Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO



Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20210121-210119_DEL01-DE